



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 octobre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Andrée Loyer, directrice administrative, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-762

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 19, 26 SEPTEMBRE ET 3 OCTOBRE 2018 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires tenues les 19, 26 septembre et 3 octobre 2018 ainsi que de la séance spéciale tenue le 18 septembre 2018 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2018-763

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur le boulevard des Allumetières, dossier RS-18-214, comme illustré au plan numéro CRO-18-427 du 25 juillet 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Allumetières	Sud	De la rue Champlain à la rue Notre-Dame-de-l'Île	Réservé aux autobus 30 minutes

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-427 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-764

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE MONDOUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP –
JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Mondoux, dossier RS-18-216, comme illustré au plan numéro CRO-18-411 du 13 juillet 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Mondoux	Ouest	Entre les rues Guay et Gouin	2 h D'avril à novembre

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-411 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-765

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE CHOUINARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-
MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Chouinard dossier RS-18-217, comme illustré au plan numéro CRO-18-413 du 13 juillet 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Chouinard	Sud-Est	D'un point situé à 143 m à l'est du boulevard Riel, sur une distance de 55 m vers l'est	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-413 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-766

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DALHOUSIE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Dalhousie, dossier RS-18-267, comme illustré au plan numéro CRO-18-466 du 20 août 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Dalhousie	Est	À partir de la rue Brook sur une distance de 25 m vers le sud	8 h à 16 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-466 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-767

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DE PROVENCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE –
NATHALIE LEMIEUX**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de Provence, dossier RS-18-285, comme illustré au plan numéro CRO-18-447 du 23 août 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Provence	Nord	À partir d'un point situé à 45 m au nord de la rue de Toulon, sur une distance de 30 m	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-447 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-768

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DE L'ATMOSPHÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de l'Atmosphère, dossier RS-18-271, comme illustré au plan numéro CRO-18-467 du 12 septembre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Atmosphère	Nord	À partir d'un point situé à 30 m à l'est de la rue des Tropiques, sur une distance de 143 m vers l'est	7 h et 16 h Du lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-467 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-769

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE –
PIERRE LANTHIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur le boulevard Labrosse, dossier RS-18-302, comme illustré au plan numéro CRO-18-496 du 11 septembre 2018.

Installer les zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Boulevard Labrosse	Ouest	À partir du boulevard Saint-René Est vers le nord, sur une distance de 100 m vers le nord	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-496 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-770

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE HÉLÈNE-DUVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Hélène-Duval, dossier RS-18-308, comme illustrée au plan numéro CRO-18-499 du 13 septembre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Hélène-Duval	Est	À partir d'un point situé à 20 m au sud de la rue Papineau, sur une distance de 83 m vers le sud	7 h et 17 h Du lundi au vendredi Excepté autobus

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-499 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-771

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE COURCELETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Courcelette, dossier RS-18-306, comme illustré au plan numéro CRO-18-498 du 12 septembre 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Courcelette	Ouest	Du boulevard Maisonneuve, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps
Courcelette		Îlot central	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-498 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-772

SOUSSION - 2018 SP 206 - INSTALLATION DE CLÔTURES - PARCS MARCEL-GLADU ET ROBITAILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Régionale, 170-3, rue Bombardier, Gatineau, Québec, J8R 0G5, pour les travaux d'installation de clôtures dans les parcs Marcel-Gladu et Robitaille, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 145 526,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-055-18038	62 999,99 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - 18-3009 – Parc Marcel-Gladu - Clôture
18-90032-008-18039	56 285,01 \$	District électoral des Riverains - Surplus ex-Gatineau - 18-3009 – Parc Marcel-Gladu - Clôture
18-17007-032-18040	13 600,29 \$	Plan quadriennal des parcs, volets 1, 2, 3 et plus - 17-3027 – Parc Robitaille - Clôture - Protection
04-13493	6 328,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 312,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-773

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES SAINT-RAYMOND, JACQUES-AUGER ET DANIEL-LAFORTUNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ANNE, DE HULL-WRIGHT ET DE POINTE-GATINEAU - LOUISE BOUDRIAS, CÉDRIC TESSIER ET MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-579 du 8 juin 2017, adjugeait un contrat à la firme Barette Bernard Énerflamme inc. pour le remplacement des chaudières aux centres Saint-Raymond, Jacques-Auger et Daniel-Lafortune, pour un montant total de 247 713,64 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-01, pour un montant de 11 701,58 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 148533;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-02, pour un montant de 2 979,01 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 152615;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-03, pour un montant de 4 897,94 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 154453;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-04, pour un montant de 3 549,28 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 154554;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande de coûts supplémentaires, sans impact budgétaire, couverts par l'ordre de changement OC-5, au montant de 3 644,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cosmel corp., mandatée par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Barette Bernard Énerflamme inc. et en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 148533 au montant de 11 701,58 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 152615 au montant de 2 979,01 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 154453 au montant de 4 897,94 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 154554 au montant de 3 549,28 \$ incluant les taxes;
- approuve un montant de 3 644,71 \$ incluant les taxes, au contrat de Barette Bernard Énerflamme inc. dans le cadre du projet de remplacement des chaudières aux centres communautaires Saint-Raymond, Jacques-Auger et Daniel-Lafortune, portant ainsi l'ajustement du coût de soumission au montant de 26 772,52 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente maintenant un montant de 274 486,16 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-002-18041	3 328,10 \$	Plan directeur électromécanique - 16-2009-2010 - Remplacement de chaudière aux centres communautaires
04-13493	158,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	158,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-774

SOUSSION 2018 SP 199 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE L'EAU SOUTERRAINE DE LA RUE NOTRE-DAME**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation de l'eau souterraine de la rue Notre-Dame, selon les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 108 565,16 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la firme CIMA+, s.e.n.c. à réaliser des essais de pompage, entre les mois d'octobre et décembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-118-18042	99 134,46 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts et trottoirs - 16-3088 - Rue Notre-Dame – Honoraires professionnels
04-13493	4 721,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 709,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-775

SOUSSION 2018 SP 187 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE POUR VÉHICULES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Saint-Pie Hydraulique inc., 216, avenue Jacques-Cartier, Saint-Pie, Québec, J0H 1W0, pour la fourniture et l'installation d'équipements de levage pour véhicules, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total révisé de 117 160,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 août 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-18010-003-18043	106 982,78 \$	Ateliers mécaniques - Mise à niveau des installations - Acquisition d'équipement de levage
04-13493	5 095,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 082,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-776

SOUSSION 2015 SP 145 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE SIX ANS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-1001 du 9 décembre 2015, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée pour la location de niveleuses et de chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 27.5 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville de Gatineau en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 120 623,67 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont CAT pour les factures finales de réparations de 18 niveleuses et de 7 chargeurs sur roues endommagés lors de la saison hivernale 2017-2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 145.

Les fonds à cette fin seront pris à mêmes les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-777

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU BOULEVARD SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi 57 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (LRQ, c. M-28) le Ministère est en mesure de céder à la Ville de Gatineau l'entretien d'une partie de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec soumet à la Ville de Gatineau un contrat à signer pour l'entretien général d'une partie des boulevards Saint-Raymond et du Casino, comme indiqué au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le marché proposé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- autorise le Service des travaux publics à renouveler tacitement pour deux périodes successives d'une année pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le marché numéro 850946696;
- autorise le Service des travaux publics ainsi que le Service des infrastructures à réaliser les travaux d'entretien, comme prévu au marché, à même les budgets d'opérations prévus;
- autorise le trésorier à verser les sommes perçues au poste budgétaire 01-82131 - Compensation du réseau routier;
- autorise le directeur du Service des travaux publics ou son représentant désigné à négocier la prochaine entente avec le Ministère.

Adoptée

CE-2018-778

RAPPORT DES RÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES POUR LES COÛTS DE LOCATION DE SALLES À LA MAISON DU CITOYEN DE JANVIER À JUIN 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le rapport des réductions aux organismes pour les coûts de location de locaux de la Ville de Gatineau, et ce, pour les mois de janvier à juin 2018.

Adoptée

CE-2018-779

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PRÊT DES ŒUVRES DE JEAN-PHILIPPE DALLAIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA - SÉRIE CADET ROUSSELLE ET SÉRIES HISTORIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Office national du film du Canada est propriétaire des œuvres de la série Cadet Rousselle et des séries historiques réalisées par l'artiste hullois Jean-Philippe Dallaire et ayant servi à la création de films fixes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau assure la conservation et la mise en valeur des œuvres de la série Cadet Rousselle depuis 1989 et de celles des séries historiques depuis 2000;

CONSIDÉRANT QUE ces œuvres constituent un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale et qu'elles contribuent au rayonnement de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-9 du 13 janvier 2016, renouvelait son entente de prêt avec l'Office national du film du Canada pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent renouveler l'entente de prêt pour une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le renouvellement de l'entente de prêt des deux séries réalisées par le peintre Jean-Philippe Dallaire de la collection de l'Office national du film du Canada, lesquelles constituent un héritage patrimonial d'envergure pour la Ville de Gatineau et sa population, pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence de greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et l'Office national du film du Canada pour les œuvres de la série Cadet Rousselle et des séries historiques réalisées par Jean-Philippe Dallaire;
- autorise le trésorier à assurer les œuvres d'art pour la somme mentionnée à l'entente de prêt et en fournir une attestation à l'Office national du film du Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-421 - Gestion des assurances – Assurances - Biens.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-780 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 938 346,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 19 SEPTEMBRE 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 938 346,35 \$ pour la période du 6 au 12 septembre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-781 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches numéro 37 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	25 337,03 \$	17 au 21 septembre 2018
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	588 408,23 \$	17 au 21 septembre 2018
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	4 171,84 \$	17 au 21 septembre 2018
Liste des embauches numéro 37	Embauche du personnel temporaire	452 681,57 \$	9 au 15 septembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-782 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 674 086,46 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 SEPTEMBRE 2018.**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 674 086,46 \$ pour la période du 20 au 26 septembre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-783

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	13 164,64 \$	24 au 28 septembre 2018
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	434 588, 67 \$	24 au 28 septembre 2018
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	5 967,20 \$	24 au 28 septembre 2018
Liste des embauches numéro 38	Embauche du personnel temporaire	702 997,18 \$	16 au 22 septembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-784

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 896 029,37 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 896 029,37 \$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-785

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	16 317,95 \$	1 ^{er} au 5 octobre 2018
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	411 594,40 \$	1 ^{er} au 5 octobre 2018
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	6 998,79 \$	1 ^{er} au 5 octobre 2018
Liste des embauches numéro 39	Embauche du personnel temporaire	218 350,77 \$	23 au 29 septembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-786

CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA CORPORATION PLEIN AIR DE LA LIÈVRE POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'OPÉRATION DE LA SAISON 2018 DU CENTRE NAUTIQUE DE LA LIÈVRE, 255, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation plein air de la Lièvre, fondée en 2009, s'est donnée le mandat de voir au développement du plein air dans l'est de la ville de Gatineau et qu'elle rencontre les objectifs de la Politique des loisirs, du sport et du plein air de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette corporation est propriétaire du Centre nautique de la Lièvre, 255, avenue de Buckingham, près du parc du Landing où elle opère efficacement ses activités de location et de prêt d'embarcations;

CONSIDÉRANT QU'elle a formulé une demande de commandite auprès de monsieur le conseiller Martin Lajeunesse du district électoral de Buckingham afin de la soutenir dans le fonctionnement des opérations pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE la corporation est soutenue par le Cadre de soutien au développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire soutenir, en sus des sommes consenties au Cadre de soutien au développement des communautés, la corporation dans le développement et le fonctionnement du centre nautique de la Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du secteur de Buckingham accepte de contribuer financièrement au projet en accordant 20 000 \$ de son budget discrétionnaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à puiser au budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, la somme de 20 000 \$ et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à effectuer un paiement de 20 000 \$ à la Corporation plein air de la Lièvre pour couvrir les frais de fonctionnement pour la saison 2018 du Centre nautique de la Lièvre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	20 000 \$	Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement – Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79948-692	20 000 \$		Martin Lajeunesse - District électoral de Buckingham – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79948-972		20 000 \$	Martin Lajeunesse - District électoral de Buckingham – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-787

SUBVENTION DE 7 500 \$ À L'ORDRE DE AGRICULTURE URBAINE CIBO POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de la Corporative Bioéquitable de l'Outaouais, à titre de subvention pour la construction d'une clôture pour le jardin communautaire Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	7 500 \$	Isabelle N. Miron – District électoral de L'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79936-692	7 500 \$		Isabelle N. Miron – District électoral de L'Orée-du-Parc – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79936-972		7 500 \$	Isabelle N. Miron – District électoral de L'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif - Période des mois de juillet et août 2018

CE-2018-788

**SOUSSION 2018 SP 147 - POSTE DE POLICE DE BUCKINGHAM -
REEMPLACEMENT DE LA TOITURE ET DES ÉQUIPEMENTS CVAC -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour le remplacement des unités CVAC et la réfection de la toiture du poste de police de Buckingham, pour un montant total de 187 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-015-18044	70 990,07 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture - 16-2049 – Toiture – Poste de police de Buckingham
18-15002-006-18045	99 765,86 \$	Plan directeur – Électromécanique – 16-2073 – Unités CVAC – Poste de police de Buckingham
04-13493	8 132,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 111,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-789

APPUI DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ORGANISATION DE LA GRANDE MARCHÉ DE GATINEAU DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE PRESCRIT PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE LE 21 OCTOBRE 2018 À 10 H AU COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec s'associent pour faire une activité de sensibilisation aux saines habitudes de vie et aux bienfaits de l'activité physique par le biais d'une marche qui aura lieu les 20 et 21 octobre 2018 dans 75 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la marche se veut un événement rassembleur, ouvert et gratuit pour tous;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de La Grande Marche de Gatineau sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation pour faire la promotion des saines habitudes de vie en fournissant du financement, des services et des équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la marche, pour une valeur totale estimative de 6 290 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la tenue de l'événement La Grande Marche de Gatineau du Grand Défi Pierre Lavoie prescrit par les médecins de famille, le 21 octobre 2018, entre 10 h et 12 h au complexe sportif Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-790

AUTORISER LES DÉMARCHES AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, POUR L'ACHAT ET/OU LOCATION DE TERRAINS DANS LE PARC DES CÈDRES – DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau opère une marina sur la rivière des Outaouais dans le secteur d'Aylmer, depuis plus de 40 ans. Les terrains sur lesquels la marina est située et ceux environnants, font partie d'un secteur appelé parc des Cèdres et sont actuellement loués du Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux termes de baux échus mais renouvelables annuellement;

CONSIDÉRANT QU'à partir de l'automne 2018, aux termes d'un plan majeur d'aménagement, la Ville de Gatineau désire reconstruire le pavillon de la marina et revitaliser tout le secteur du parc des Cèdres qui l'entoure. Au préalable, pour ce faire, la Ville de Gatineau se doit d'être propriétaire ou d'être locataire à long terme des terrains, ce qui n'est pas le cas actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c.R-13, r-1) permet à une municipalité de se porter acquéreur de parcelles remblayées dans le lit d'un plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c.R-13, r-1) permet à une municipalité d'acquérir une partie remblayée du domaine hydrique pour 1 \$, si elle s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit donc entreprendre des démarches d'acquisition et/ou location des terrains et déterminer les termes et conditions des transactions à venir, avec la Direction de la gestion du domaine hydrique du Québec, représentante du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés de la Ville de Gatineau ont été consultés et sont favorables à la présente résolution, incluant le Service des biens immobiliers, le centre de services d'Aylmer, le Service des infrastructures et les Services juridiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Service des biens immobiliers à entreprendre des démarches d'acquisition et/ou de location des terrains faisant partie de la marina du secteur d'Aylmer et ceux environnants dans le parc des Cèdres et déterminer les termes et conditions des transactions à venir, avec la Direction de la gestion du domaine hydrique du Québec représentante du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En particulier, les démarches suivantes seront entreprises :
 - Demander au domaine hydrique, l'annulation du bail existant suivi de l'achat à 1 \$ plus les frais d'administration, du lot vacant 2 987 972 du cadastre du Québec, à des fins non lucratives publiques en vue d'intégrer le lot au plan de revitalisation du parc des Cèdres ou continuer le bail existant avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux mêmes conditions mais à un terme fixe;
 - Demander au domaine hydrique, l'annulation du bail existant suivi de l'achat à 1 \$ plus les frais d'administration, du lot vacant 2 884 883 du cadastre du Québec (ancien mini-golf) à des fins non lucratives publiques en vue d'intégrer le lot au plan de revitalisation du parc des Cèdres ou continuer le bail existant avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux mêmes conditions mais à un terme fixe;

- Demander au domaine hydrique, l’achat du lot 2 884 820 du Cadastre du Québec, et d’une partie du lot 2 884 884 du cadastre du Québec, afin d’y construire le nouveau pavillon de la marina, à des fins lucratives publiques et annuler le bail existant avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le lot 2 884 820 du cadastre du Québec;
 - Demander au domaine hydrique, le renouvellement du bail existant pour fins de marina, comprenant la capitainerie, et le bassin de mouillage avec débarcadères flottants, sur une partie du lot 2 884 884 du cadastre du Québec, mais sans le lot 2 884 820 du cadastre du Québec, aux mêmes conditions mais à un terme fixe;
 - Demander au domaine hydrique, l’achat à 1 \$ plus les frais d’administration ou la location, de la partie du lot vacant 2 884 884 du cadastre du Québec, (stationnement, aires gazonnées et piste cyclable mais sans la capitainerie et sans la partie du lot servant de bassin de mouillage) à des fins non lucratives publiques, en vue d’intégrer le lot au plan de revitalisation du parc des Cèdres;
 - Demander au domaine hydrique, le renouvellement des deux baux existants avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant l’usine de filtration (lot 2 987 993 du cadastre du Québec) aux mêmes conditions mais à un terme fixe;
 - Demander au domaine hydrique, le renouvellement du bail existant avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant les brise-lames entourant le bassin de mouillage de la marina (partie du lot 2 884 884 du cadastre du Québec) aux mêmes conditions mais à un terme fixe;
 - Demander au domaine hydrique, l’achat ou la location, de la partie du lot vacant 2 884 084 du cadastre du Québec, (plage du parc des Cèdres, superficie d’environ 25 640 m²) à des fins non lucratives publiques;
 - Compléter et soumettre au domaine hydrique, les formulaires de demande d’octroi ou de modification de droits, exigés en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l’État, pour chaque achat et/ou location, des lots mentionnés ci-dessus;
 - Pour chaque demande d’acquisition de parties remblayées du domaine hydrique à 1 \$, la Ville de Gatineau s’engage à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques;
- autorise le Service des biens immobiliers pour la Ville de Gatineau à effectuer les négociations et autres fonctions mentionnées dans la présente résolution;

Le Service des biens immobiliers devra faire rapport au conseil municipal des résultats des négociations avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou le domaine hydrique, pour considération et avant que les décisions finales soient prises.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l’assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2018-791

FIN DU LIEN D'EMPLOI ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ NUMÉRO 113872

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113872 a été embauché le 25 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.06 v) de la convention collective des cols blancs stipule qu'un employé perd son droit de rappel et son nom est rayé de la liste générale D, s'il est demeuré inactif ou qu'il n'a accepté aucune affectation pour une période de 18 mois, à moins qu'il ne soit en absence autorisée en conformité avec la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113872 a refusé des offres d'emploi et est inactif depuis le 18 novembre 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin du lien d'emploi administratif de l'employé 113872.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 3 mai au 29 août 2018

CE-2018-792

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112404 et 112562.

Adoptée

MAXIME PEDNAUD-JOBIN
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif